PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Margot Rossignol, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Louise à l'effet :

QUE le Conseil municipal a adopté, lors de la séance régulière du 7 avril 2026, le ***Règlement numéro 353-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*** ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 80, route de la Station, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Louise, ce huitième (8e) jour d'avril 2026.

Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière